Résultats économiques

taux de valeur ajoutée, taux de marge commerciale

En 2022, le taux de valeur ajoutée (le rapport entre la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires) de l'industrie agroalimentaire hors artisanat commercial (IAA) s'établit à 19 %, contre 24 % dans l'industrie manufacturière. Ce taux est plus élevé dans la fabrication de boissons (28 %), de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires (23 %), et d'autres produits alimentaires (22 %) tels que le chocolat, le thé et le café. À l'inverse, la fabrication d'huiles et de graisses affiche le taux de valeur ajoutée le plus bas (9 %), avec un poids élevé des achats de matières premières (62 % du chiffre d'affaires).

Comme dans l'industrie manufacturière, les microentreprises de l'industrie alimentaire dégagent en moyenne un taux de valeur ajoutée plus élevé que les grandes entreprises : 27 % contre 15 %. Une exception demeure toutefois dans la fabrication de boissons, où les grandes entreprises affichent un taux plus élevé (37 %) que dans les microentreprises (28 %).

Le taux de marge commerciale rapporte la marge faite sur les ventes de marchandises (la différence entre les ventes et le coût d'achat) au coût d'achat. En 2022, ce taux atteint 22 % dans le commerce de gros agroalimentaire, soit 4 points de moins que dans l'ensemble du commerce de gros. Il est bien plus élevé dans le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons (28 %) que dans celui de produits agricoles bruts (13 %), où les achats de marchandises pèsent plus lourd (82 % contre 72 % du chiffre d'affaires).

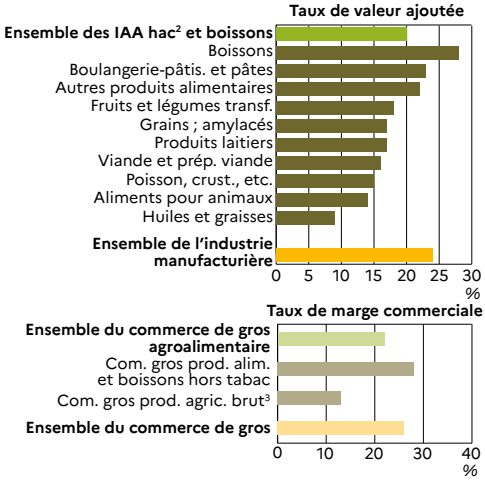
Charges d'exploitation rapportées au chiffre d'affaires en 2022

Secteur d'activité (Naf rév.2)	Achats de matières premières	Achats de marchandises	Autres achats et charges externes
		%	
Huiles et graisses	50	17	18
Grains ; amylacés	43	22	20
Aliments pour animaux	44	21	20
Produits laitiers	62	17	15
Viande et prép. viande	45	20	22
Poisson, crust., etc.	40	21	25
Fruits et légumes transf.	44	10	24
Autres produits alimentaires	37	16	27
Boulangerie-pâtis. et pâtes	42	26	19
Boissons	40	10	27
Com. gros prod. agric. brut[1]	5	82	8
Com. gros prod. alim. et boissons hors tabac	4	72	12

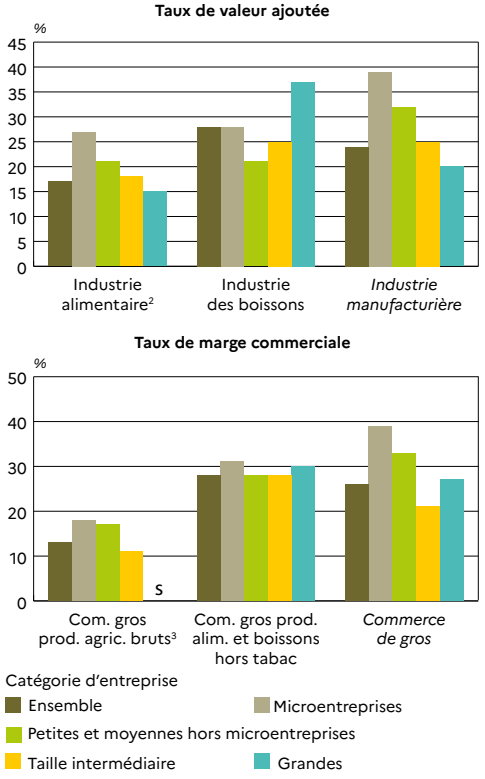
1. Y compris animaux vivants.
Champ : France, entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux de valeur ajoutée et taux de marge commerciale en 2022

• **Selon le secteur d'activité**



• **Selon la catégorie d'entreprise[1]**



1. Voir glossaire « entreprise au sens économique » et « Esane ».
2. Hors artisanat commercial.
3. Y compris animaux vivants.
s : donnée soumise au secret statistique.
Champ : Champ : France, entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

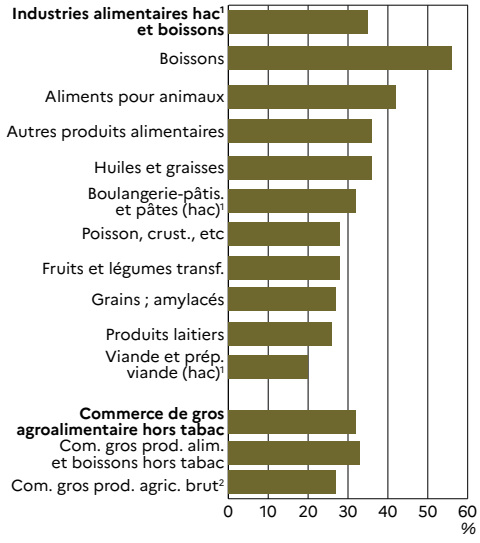
Résultats économiques
taux de marge

Le taux de marge mesure la part de l'excédent brut d'exploitation (EBE) - soit la richesse créée restante après rémunération des salariés - à la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) - soit la richesse totale créée par l'entreprise. Cet EBE sert à financer le renouvellement des équipements, à payer les impôts et les frais financiers, à investir et à rémunérer les actionnaires.

En moyenne sur 2021-2022, le taux de marge des industries alimentaires et de boissons hors artisanat commercial (IAA) s'élève à 35 %, contre 29 % dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Il est plus bas dans la transformation de la viande (20 %), mais atteint 56 % dans la fabrication de boissons. Ce sont les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises qui dégagent les taux de marge les plus élevés (37 % et 36 % respectivement).

Dans le commerce de gros agroalimentaire hors tabac, le taux de marge est un peu plus faible comparé à celui du commerce de gros dans son ensemble (32 % contre 38 %). Il varie selon les secteurs : 27 % pour les produits agricoles bruts, 33 % pour les produits transformés. Les petites et moyennes entreprises (PME hors microentreprises) présentent les meilleurs taux de marge (37 %), devant les microentreprises (33 %), les entreprises de taille intermédiaire (32 %) et les grandes entreprises (20 %).

Taux de marge selon le secteur
moyenne 2021-2022

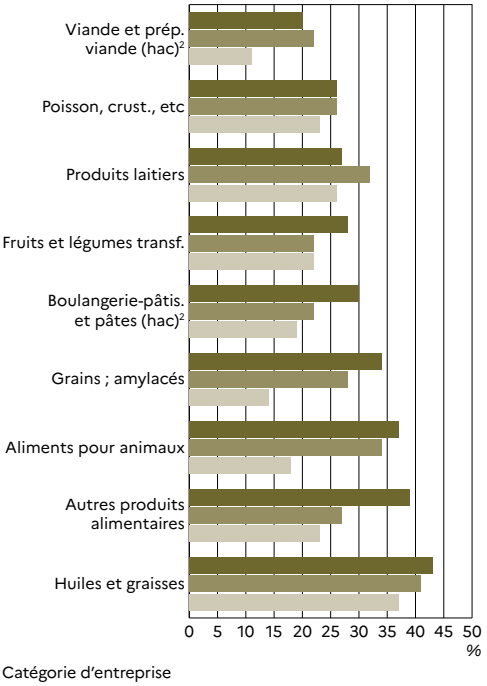


1. Hors artisanat commercial.
2. Y compris animaux vivants.
Champ : France, entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux de marge selon la catégorie d'entreprise[1]
moyenne 2021-2022

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Catégorie d'entreprise[1]				
	Ensemble	MIC	PME hors MIC	ETI	GE
	%				
IAA - Industries alimentaires hac[2] et boissons	**35**	**26**	**29**	**37**	**36**
Industries alimentaires hac[2]	29	21	26	32	28
Fabrication de boissons	56	41	42	51	67
Industrie manufacturière	*29*	*21*	*23*	*30*	*33*
Commerce de gros agroalimentaire hors tabac	**32**	**33**	**37**	**32**	**20**
Com. gros prod. agric. brut[3]	27	41	40	26	s
Com. gros prod. alim. et boissons hors tabac	33	31	36	34	24
Commerce de gros	*38*	*28*	*33*	*34*	*51*

• **Dans les secteurs de l'industrie alimentaire[2]**



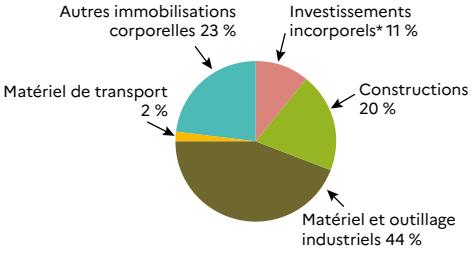
s : secret statistique.
1. Voir glossaire « entreprise au sens économique » et « Esane ».
2. Hors artisanat commercial.
3. Y compris animaux vivants.
Champ : France, entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Résultats économiques
taux d'investissement

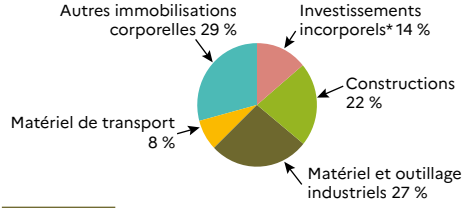
Le taux d'investissement représente la part de la valeur ajoutée consacrée aux investissements corporels, c'est-à-dire aux dépenses liées à l'acquisition ou à la création de moyens de production (bâtiments, matériel et outillage, etc.). En 2021 et 2022, ce taux s'établit en moyenne à 19 % dans l'industrie agroalimentaire hors artisanat commercial (IAA), contre 15 % dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Il est particulièrement élevé pour les microentreprises, atteignant 40 % dans les industries alimentaires (contre 20 % pour l'ensemble des entreprises) et 55 % dans la fabrication de boissons (contre 16 %). Par ailleurs, 89 % des investissements réalisés par les IAA sont de nature corporelle. Le secteur des huiles et graisses est celui qui présente le plus fort taux d'investissement (37 %), à l'opposé des boissons (16 %).

Sur la période, les entreprises du commerce de gros agroalimentaire affichent un taux d'investissement de 15 %, contre 9 % pour l'ensemble du commerce de gros. Là encore, les microentreprises ont un taux plus élevé que l'ensemble des entreprises : 27 % dans le commerce de gros de produits agricoles bruts (contre 22 %) et 18 % dans le commerce de produits agricoles transformés (contre 13 %). Les investissements corporels représentent 86 % des investissements totaux dans ce secteur.

Type d'investissement
moyenne 2021-2022
Industries agroalimentaires hors artisanat commercial



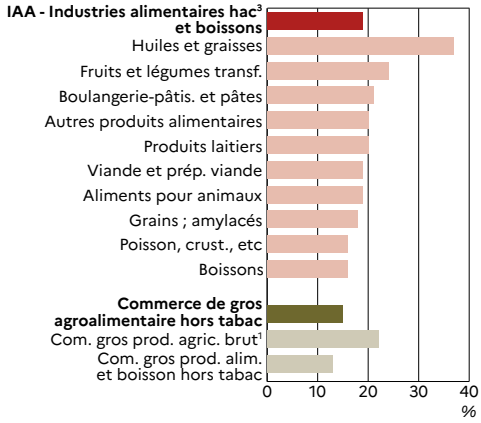
Commerce de gros agroalimentaire[1]



1. Hors tabac.
* Investissements incorporels : achats de brevets et licences, formation professionnelle, etc.
Champ : France.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux d'investissement
moyenne 2021-2022

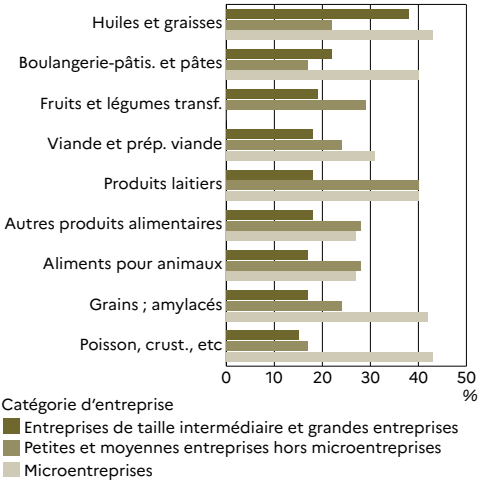
• Selon le secteur d'activité



• Selon la catégorie d'entreprise[2]

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Catégorie d'entreprise[2]				
	Ensemble	MIC	PME hors MIC	ETI	GE
	%				
IAA - Industries alimentaires hac[3] et boissons	**19**	**45**	**26**	**19**	**15**
Industries alimentaires[3]	20	40	26	21	16
Fabrication de boissons	16	55	26	14	12
Industrie manufacturière	*15*	*18*	*15*	*17*	*13*
Commerce de gros agroalimentaire hors tabac	**15**	**20**	**14**	**14**	**16**
Com. gros prod. agric. brut[1]	22	27	16	23	s
Com. gros prod. alim. et boissons hors tabac	13	18	13	11	12
Commerce de gros	*9*	*13*	*9*	*9*	*7*

• Dans les secteurs de l'industrie alimentaire[3]



s : secret statistique.
1. Y compris animaux vivants.
2. Voir glossaire « entreprise au sens économique » et « Esane ».
3. Hors artisanat commercial.
Champ : France.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP